

Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

1. Identification

· **Identificateur du produit**

· **Nom commercial :** Sterno Charcoal Lighter

· **Code de produit :** Aucun autre identifiant

· **Utilisation recommandée et restriction d'utilisation**

· **Usage recommandé :** Liquide de démarrage pour feu de camp

· **Restrictions d'utilisation :** Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

· **Détails sur le fournisseur de la fiches de données de sécurité**

· **Fabricant/fournisseur :**

Sterno, LLC

6900 North Dallas Parkway, Suite 870

Plano, TX 75024, États-Unis

Téléphone : (951) 682-9600

· **Numéro de téléphone d'urgence :**

ChemTel Inc.

1-800-255-3924, +1 813 248-0585

2. Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

Liquide inflammable de catégorie 2, H225 – Liquides et vapeurs très inflammables.

Irritant pour les yeux de catégorie 2A : H319 – Provoque une sévère irritation oculaire.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classé et étiqueté conformément au système général harmonisé (SGH).

· **Pictogrammes de danger :**



SGH02 SGH07

· **Mots indicateurs :**

Danger

H225 Liquide et vapeur très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Conseils de prudence :**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.
Ne pas fumer.

P241 Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants.

Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux
- P240 Mettre à la terre et/ou effectuer une mise au potentiel du conteneur et du matériel de réception.
- P233 Conserver le contenant bien fermé.
- P242 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.
- P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
- P303 + P361 + P353 En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou avec une douche.
- P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la mettre dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P330 Rincer la bouche.
- P370 + P378 En cas d'incendie : À utiliser pour l'extinction : CO₂, poudre ou eau pulvérisée.
- P308 + P311 En cas d'exposition ou d'inquiétude : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

· **Système de classification**

· **Classement NFPA (échelle 0 à 4)**



· **Classement HMIS (échelle de 0 à 4)**







· **Autres dangers** Il n'y a pas d'autres dangers qui ont été identifiés et qui n'ont pas été classés par ailleurs.

3. Composition/Informations sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique :**

· **Composants :**

64-17-5	Éthanol	 Liquide inflammable de catégorie cat. 2, H225  Irritant pour les yeux de catégorie 2A, H319	> 50 %
75-65-0	2-méthylpropan-2-ol	 Liquide inflammable de catégorie cat. 2, H225  Irritation des yeux H320	< 1 %

· **Composants non dangereux :** Bitrex (benzoate de dénatonium) - N° CAS 3734-33-6 < 1 %

· **Renseignements supplémentaires :**

Pour le(s) ingrédient(s) indiqué(s), l'identité ou le(s) pourcentage(s) exact(s) ne sont pas révélés pour des raisons de secret commercial.



Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter

Pour la formulation des énoncés de danger indiqués, reportez-vous à la section 16.

4. Premiers soins

· Description des premiers soins

· Renseignements généraux :

Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Amener les personnes touchées à l'air frais.

· Après inhalation : Fournir de l'air frais; consulter un médecin en cas de plaintes.

· Après contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, et rincer abondamment.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

· Après un contact avec les yeux :

Retirer les lentilles de contact en cas d'usage.

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion :

Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir; appeler immédiatement pour obtenir une aide médicale.

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Maux de tête

Vertiges

Soif

Cécité

Nausées

Acidose

Désorientation

Perte de conscience

· Danger :

Danger de convulsions.

Danger de collapsus circulatoire. Danger d'insuffisance respiratoire.

Nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation.

· Indication de consultation médicale immédiate et de traitement spécial requis si nécessaire :

Contient du méthanol / alcool méthylique. Consulter la documentation pour connaître les antidotes spécifiques. Peut produire un effet narcotique.

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Surveiller la circulation, traitement de l'état de choc éventuel.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

· Agents extincteurs

· Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Combattre les gros feux avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

· Agents extincteurs inappropriés pour des raisons de sécurité : Aucun.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant le chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits.

(Suite à la page 4)



Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter

- **Conseils aux pompiers**
- **Équipements de protection :**
Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter une tenue de protection complète.
- **Renseignements supplémentaires :**
Éliminer toute source d'inflammation si cela est possible de manière sécuritaire.
Refroidir les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée.
Utiliser de grandes quantités de mousse, car elle est partiellement détruite par le produit.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :**
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des vapeurs, de la poussière et des aérosols. Tenir à l'écart des sources d'inflammation.
Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.
Assurer une ventilation suffisante.
- **Précautions relatives à l'environnement :**
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou souterraines.
- **Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant non combustible (sable, diatomite, neutralisants d'acide, liants universels). Ramasser mécaniquement.
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres sections :**
Se reporter à la section 7 pour obtenir des renseignements sur la manipulation sécuritaire.
Se reporter à la section 8 pour obtenir des renseignements sur les équipements de protection individuelle.
Se reporter à la section 13 pour obtenir des renseignements sur l'élimination.

7. Manipulation et stockage

- **Manipulation**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Conserver au frais et au sec dans des récipients bien fermés.
Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré.
- **Renseignements sur la protection contre les explosions et les incendies :**
Tenir à l'écart des sources d'ignition – Ne pas fumer.
Protéger contre la chaleur.
Protéger contre les charges électrostatiques.
- **Conditions d'un stockage sécuritaire, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et récipients de stockage :** Conserver dans un endroit frais.
- **Renseignements sur le stockage dans une installation de stockage commune :**
Conserver à l'écart de tout agent oxydant.
- **Renseignements supplémentaires sur les conditions de stockage :**
Conserver au frais et au sec dans des récipients bien fermés.
Garder les récipients hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :** Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

(Suite à la page 4)

**Fiche de données de sécurité**

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter**8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle****· Paramètres de contrôle****· Composants avec des valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :****64-17-5 Éthanol**

PEL (États-Unis)	Valeur à long terme : 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
REL (États-Unis)	Valeur à long terme : 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
TLV (États-Unis)	Valeur à court terme : 1880 mg/m ³ , 1000 ppm
LE (Canada)	Valeur à court terme : 1000 ppm
VE (Canada)	Valeur à long terme : 1,900 mg/m ³ , 1000 ppm
LMPE (Mexique)	Valeur à long terme : 1000 ppm A3

67-56-1 Méthanol

PEL (États-Unis)	Valeur à long terme : 260 mg/m ³ , 200 ppm
REL (États-Unis)	Valeur à court terme : 325 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme : 260 mg/m ³ , 200 ppm Peau
TLV (États-Unis)	Valeur à court terme : 328 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme : 262 mg/m ³ , 200 ppm Peau; BEI
LE (Canada)	Valeur à court terme : 250 ppm Valeur à long terme : 200 ppm Peau
VE (Canada)	Valeur à court terme : 325 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme : 260 mg/m ³ , 200 ppm Peau
LMPE (Mexique)	Valeur à court terme : 250 ppm Valeur à long terme : 200 ppm PIEL, IBE

· Ingrédients ayant des valeurs limites biologiques :**67-56-1 Méthanol**

BEI (États-Unis)	15 mg/L Moyen : urine Moment : fin de la période de travail Paramètre : Méthanol (contexte, non spécifique)
------------------	--

· Contrôle de l'exposition**· Équipements de protection individuelle :****· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies.

Ne pas inhaler les gaz/fumées/aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

(Suite à la page 6)

Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter

- **Contrôles techniques** : Aucun renseignement pertinent n'est disponible.
- **Appareil respiratoire** :
Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.
En cas de déversement, un appareil de protection respiratoire peut être recommandé.
- **Protection des mains** :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit, à la substance ou à la préparation.

- **Protection des yeux** :



Lunettes de sécurité

- **Protection du corps** :
Une protection peut être requise en cas de déversement.
Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
- **Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement**
Aucun renseignement pertinent n'est disponible.
- **Mesures de gestion des risques**
Se reporter à la section 7 pour de plus amples renseignements.
Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

· Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

- **Apparence** :
 - **Formulaire** : Très visqueux
 - **Couleur** : Rose ou vert
- **Odeur** : Semblable à de l'alcool
- **Seuil d'odeur** : Non déterminé.

- **Valeur du pH à 20 °C (68 °F)** : 8,0 ± 0,5
- **Point/plage de fusion** : Non déterminé.
- **Point/plage d'ébullition** : 76 °C (169 °F)

- **Point d'éclair** : 27°C (80.6°F)

- **Inflammabilité (solide, gazeux)** : Très inflammable.

- **Température d'auto-inflammation** : Non déterminé.

- **Température de décomposition** : Non déterminé.

- **Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif. Toutefois, la formation de mélanges d'air et de vapeur explosifs est possible.

- **Limites d'explosivité** :
 - **Inférieure** : 3,5 % vol

(Suite à la page 6)

**Fiche de données de sécurité**

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter

· Supérieure :	15,0 % vol
· Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) :	59 hPa (44 mm Hg)
· Densité à 20 °C (68 °F) :	0,8 g/cm ³ (6,676 lb/gal)
· Densité relative :	Non déterminée.
· Densité de vapeur :	Sans objet.
· Taux d'évaporation :	Sans objet.
· Solubilité dans l'eau / miscibilité avec l'eau :	Soluble.
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité	
· Dynamique :	Sans objet.
· Cinématique :	Sans objet.
· Autres renseignements	Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

10. Stabilité et réactivité

- **Réactivité :** Aucun renseignement pertinent n'est disponible.
- **Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses :**
Peut réagir violemment avec une matière riche en oxygène (oxydante). Risque d'explosion.
Les récipients vides usagés peuvent contenir des gaz de produit qui forment des mélanges explosifs avec l'air.
Peut former des mélanges explosifs dans l'air si le produit est chauffé au-dessus du point d'éclair ou lorsqu'il est vaporisé ou atomisé. Dégage des gaz et fumées facilement inflammables.
Dégage des gaz et fumées toxiques.
Des fumées toxiques peuvent être libérées si le produit est chauffé au-dessus de son point de décomposition.
- **Conditions à éviter :**
Tenir à l'écart des sources d'ignition – Ne pas fumer.
Conserver à l'écart de tout agent oxydant.
Tenir à l'écart de toute source de chaleur et de la lumière directe du soleil.
- **Substances incompatibles :** Aucun renseignement pertinent n'est disponible.
- **Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11. Données toxicologiques

- **Renseignements sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification :****64-17-5 Éthanol**

Voie orale	DL50	7060 mg/kg (rat)
------------	------	------------------

(Suite à la page 8)



Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter

Inhalation	CL50/4 h	20 000 mg/l (rat)
67-56-1 Méthanol		
Voie orale	DL50	5628 mg/kg (rat)
Voie cutanée	DL50	15 800 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **Sur la peau :** Aucun effet irritant.
- **Dans les yeux :** Effet irritant.
- **Sensibilisation :** Aucun effet sensibilisant connu.
- **Toxicité subaiguë à chronique :** Peut endommager le système nerveux central et le nerf optique.

- **Catégories cancérogènes**

- **CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) :**

64-17-5	Éthanol
---------	---------

- **NTP (National Toxicology Program) :**

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

- **OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration) :**

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

- **Voie(s) d'exposition probable(s) :**
Ingestion. Inhalation. Contact avec les yeux. Contact avec la peau.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) :**
Irritant pour les yeux.
Nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation.
- **Toxicité à doses répétées :**
Peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Risque possible d'effets irréversibles.
Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.
- **Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)**
- **Mutagénicité pour les cellules germinales :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité reproductive :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **STOT - Exposition unique :** Peut endommager le système nerveux central et le nerf optique.
- **STOT - Exposition répétée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger lié à l'aspiration :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Renseignements relatifs à l'environnement

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique** Aucun renseignement pertinent disponible.
- **Persistance et dégradabilité** Biodégradable.
- **Potentiel de bioaccumulation :** Ne s'accumule pas dans les organismes
- **Mobilité dans le sol :** Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

(Suite à la page 9)

Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter

· Renseignements supplémentaires relatifs à l'environnement

· Notes générales :

Ne pas laisser de produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre des eaux souterraines, des cours d'eau un système d'égouts.

Cette déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

Étant donné les données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

· **Autres effets nocifs** : Aucun renseignement pertinent n'est disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

Peut être brûlé avec des ordures ménagères après consultation avec l'exploitant de l'installation d'élimination des déchets et les autorités compétentes, et en respectant les règlements techniques nécessaires.

L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité d'éliminer les matériaux non utilisés, les résidus et les récipients en conformité avec toutes les lois et tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux pertinents concernant traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

· Emballages non nettoyés

· **Recommandation** : L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels.

· **Agent nettoyant recommandé** : Eau, au besoin, avec des agents nettoyants.

14. Renseignements relatifs au transport

· Numéro UN

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1987

· Désignation officielle UN pour le transport



Quantité limitée pour les colis de moins de 30 kg (66 lb) et les emballages intérieurs de moins de 1 L (0,3 gal).

· DOT Alcools, n.s.a. (éthanol)

· ADR ALCOOLS 1987, N.S.A. (ÉTHANOL)

· IMDG, IATA N.S.A. (ÉTHANOL)

· Classe(s) de danger de transport de marchandises

· DOT



· **Classe** 3 - Liquides inflammables



(Suite à la page 10)

Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter

· Étiquette	3
· ADR	
	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Classe	3 - Liquides inflammables
· Étiquette	3
· Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers vis-à-vis de l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Avertissement : liquides inflammables
· Code de danger (Kemler) :	33
· Numéro EMS :	F-E,S-D
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC	Sans objet.

15. Renseignements réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

· États-Unis

· SARA

· **Section 302 (substances extrêmement dangereuses) :**

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

· **Section 304 (avis de libération d'urgence) :**

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

· **Sections 311/312 (quantité servant à la planification des seuils, en livres) :**

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

· **Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :**

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

· **Section 313 (listes spécifiques de produits chimiques toxiques) :**

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

(Suite à la page 11)



Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter**· Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)**

Tous les ingrédients sont énumérés.

· Proposition 65 (Californie)**· Produits chimiques connus comme étant une cause de cancer :**

64-17-5 | Éthanol

· Produits chimiques connus pour causer des malformations congénitales :

La substance est inscrite sur la liste.

· Produits chimiques connus pour causer des malformations congénitales chez les femmes :

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

· Produits chimiques connus pour causer des malformations congénitales chez les hommes :

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

· Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour le développement :

Éthanol : la liste fait spécifiquement référence à la consommation de boissons alcoolisées et ne s'applique pas au produit.

64-17-5 | Éthanol

· Catégories**· EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis) :**

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

· CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) :

64-17-5 | Éthanol

· NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health) :

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

16 . Autres renseignements

Ces renseignements sont basés sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques particulières du produit et ne doit pas établir une relation contractuelle juridiquement valable.

· Date de préparation / dernière révision 02/05/2016 / -**· Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT : Département des transports des États-Unis

AITA : Association internationale du transport aérien

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

NFPA : National Fire Protection Association (États-Unis)

HMIS : Système d'identification des matières dangereuses (États-Unis)

CL50 : concentration létale, 50 %

DL50 : dose létale, 50 %

NIOSH : National Institute for Occupational Safety

OSHA : Occupational Safety & Health

TLV : valeur limite d'exposition professionnelle

PEL : limite d'exposition admissible

REL : limite d'exposition recommandée

BEI : limite d'exposition biologique

Liquide inflammable de catégorie 2 : liquides inflammables, catégorie de danger 2

Toxicité aiguë 3 : toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Toxicité aiguë 4 : toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Irritation des yeux 2A : lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2

(Suite à la page 12)



Fiche de données de sécurité

selon la norme OSHA HCS (29 CFR 1910,1200), les règlements du SIMDUT 2015 et

Le Système général harmonisé classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) Revision 26 juin 2023

Nom commercial : Sterno Charcoal Lighter

Irritation des yeux 2B : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2

STOT SE 1 : toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 1

STOT SE 2 : toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 2

· **Sources**

Site Web, Agence européenne des produits chimiques (echa.europa.eu/fr/home)

Site Web, services d'enregistrement des substances de l'EPA (ofmpub.epa.gov/sor/internet/registry/substreg/home/overview/home.do)

Site Web, Chemical Abstracts Registry, American Chemical Society (www.cas.org)

Patty's Industrial Hygiene, 6th ed., Rose, Vernon, ed. ISBN: ISBN: 978-0-470-07488-6

Casarett and Doull's Toxicology: The Basic Science of poisons, 8th Ed., Klaasen, Curtis D., éd., ISBN : 978-0-07-176923-5.

Fiches de données de sécurité, divers fabricants